

LETTRE DE RENTRÉE 2026



Chers parents,

C'est toujours un moment empreint d'émotion que de voir la cour de l'École Plein Air s'animer à nouveau de rires, de curiosité et d'énergie. Une nouvelle année scolaire commence, avec son lot de projets qui ne demandent qu'à prendre vie.

Notre école est une grande communauté où chaque maillon compte : nos élèves, l'équipe enseignante et éducative, le personnel encadrant et technique, nos partenaires... et vous, chers parents, qui êtes nos précieux alliés au quotidien. C'est ensemble, main dans la main, que nous offrons à chaque enfant un cadre bienveillant où il peut grandir, s'épanouir et trouver pleinement sa place.

Pour aborder cette année en toute sérénité, je vous invite à prendre connaissance de notre «Lettre de rentrée 2026». Vous y trouverez l'ensemble des repères et informations pratiques nécessaires pour bien démarrer ce nouveau chapitre.

Je vous souhaite à toutes et tous une magnifique année 2026-2027, riche en apprentissages, en belles découvertes et en moments partagés.

Merci d'avance pour votre confiance et d'être à nos côtés dans cette formidable aventure humaine et éducative.

Chaleureusement,

Carina da Silva Lopes



QUI EST QUI ?

En maternelle :

- Nathalie Marcelis / puéricultrice
- Céline Cautaerts en accueil / 1ère maternelle
- Ingrid Billiet en accueil / 1ère maternelle
- Emmanuelle Baudour en 2e / 3e maternelle
- Lorraine Marchandise en 2e / 3e maternelle
- Laure Delcommune en 2e / 3e maternelle
- Olivia Havaux en soutien en maternelle
- Benoît Caluwaerts en psychomotricité

En primaire :

- Michaël da Costa en 1^e primaire
- Afaf Dari en 2e primaire
- Thérèse Gantois en 3 e primaire (ancienne classe de Michaël)
- Faiza Khallati en 3 e primaire (ancienne classe de Charlotte)
- Abdeljalil Kassimi en 4e primaire
- Laura Marlot en 5e primaire
- Elodie Heymans en 5 e primaire
- Charlotte Moors en 6 e primaire
- Phillipe Borensztajn et Benoît Caluwaerts en éducation physique
- Maître spécial de néerlandais
- Maître de morale

En co-enseignement :

- Caroline Allé (de P1 à P6).

Les éducatrices :

- Véronique Huyghens
- Nancy Hoyas
- Ophélie Belalia

Au secrétariat :

- Caty Fanfani
- Natacha Colembie ainsi qu'à la comptabilité.

A la cuisine :

- Marie Natkiel
- Mariama Ngom

L'équipe de maintenance :

- Andres Lopez Pintado
- Joaquin Lopez Gonzalez
- Michaël Michot

L'équipe est renforcée par une équipe d'ALE :

- Isabella Ayuso
- Carine Lunganga
- Gigi Martinez

L'infirmière :

- Isabelle Anzaldi, également notre conseillère en prévention.

Personnes de contact au centre PMS :

- Sophie Sersté
- Camille Perilleux
- Océane Distefano

La direction :

- Carina da Silva Lopes

A PROPOS DES HORAIRES ...

HORAIRES

Les cours **débutent tous les jours à 8h30** et s'achèvent à 15h30 sauf les mardis à 16h10 pour les P3, P4, P5 et P6. Afin de respecter les directives du Pacte pour un Enseignement d'excellence, les élèves auront 29 périodes d'école au lieu de 28.

Le mercredi, les cours s'achèvent à 12h10.

La garderie ouvre à 7h30 et **s'achève à 18h30** tous les jours **sauf le mercredi où elle s'achève à 14h30**.



L'école fermera ses portes de 9h00 jusqu'à 15h30. Tous les parents sont priés de quitter l'école à 9h00 au plus tard et d'attendre devant l'école pour récupérer leurs enfants en fin de journée.

À 15h30 (12h10 le mercredi), un adulte de l'école ouvrira l'entrée principale (porte noire) et les parents pourront alors récupérer leurs enfants.

Si un parent doit venir chercher son enfant plus tôt en raison d'un rendez-vous médical ou paramédical, il est prié de contacter le secrétariat au 02/374.57.25 pour signaler son arrivée, après en avoir informé l'instituteur au préalable. De même, si un enfant arrive après 9h00, merci de téléphoner au secrétariat afin que nous puissions l'accueillir.

LE TEMPS D'ACCUEIL

Tous les matins, les enfants débutent leur journée par l'accueil.

- ✓ **En primaire**, les enfants peuvent être accompagnés par leurs parents jusqu'à la cour de récréation. Nous demandons toutefois qu'ils ne s'y éternisent pas et qu'à **8h30, les parents quittent la cour et n'accèdent pas au bâtiment.**
- ✓ **En maternelle**, l'accueil se fait **de 08h30 à 08h50**. Les enfants seront déposés **devant la classe. Les activités débutent à 09h00.**

Le jeudi, quinze jours avant chaque période de vacances scolaires, les parents pourront entrer dans la classe de leur enfant pour découvrir les activités qui s'y déroulent.

APRÈS LES COURS

Deux lieux de garderie :

- ✓ **Les enfants de maternelle** se rendent à la plaine de jeux. En cas de fortes intempéries, ils s'abritent dans le local de garderie et dans la première salle à manger.
- ✓ **Les enfants de primaire** se rendent dans la cour de récréation. En cas de fortes intempéries, ils s'abritent dans la grande salle à manger et salle à manger du milieu.

DÉPART DES ENFANTS

Afin de veiller à la sécurité des enfants, seuls les parents sont habilités à reprendre leurs enfants. Si un autre adulte est chargé par ceux-ci de récupérer leurs enfants, **son nom doit apparaître sur le document** “autorisation des sorties de classes” (voir annexe à compléter). Si votre enfant doit quitter l'école accompagné d'un autre adulte, merci d'en informer l'établissement en envoyant un email à info@ecolepleinair.be et compta@ecolepleinair.be. En cas de doute, les surveillants ont comme consigne de ne pas laisser partir les enfants. Lorsqu'un enfant quitte l'école, il est impératif de prévenir les surveillants par un simple «au revoir» !

Si vous souhaitez que votre enfant quitte seul l'école, il est **indispensable** qu'il soit en possession de sa carte de sortie (voir annexe) que vous aurez remplie et signée. **Ce document sera déposé au secrétariat afin d'être enregistré.**

LES MERCREDIS APRES-MIDIS

Les enfants de maternelle et primaire mangent à 12h10. Ceux qui ne mangent pas seront sur la plaine pour les maternelles et dans la cour pour les primaires.

Une garderie payante est organisée de 13h00 à 14h30.



NOTE D'INFORMATION : FRÉQUENTATION, ABSENCES & RETARDS

Cadre réglementaire FWB & Modalités pratiques

La présence régulière et la ponctualité sont essentielles au bon déroulement de la scolarité de votre enfant et à la dynamique de classe. Cette note rassemble l'ensemble des règles légales (FWB) et pratiques pour la section maternelle et primaire.

⚠ RAPPEL CAPITAL : Les 9 demi-jours ne sont PAS un « crédit d'absences »

Le seuil de 9 demi-jours d'absence injustifiée est un seuil d'alerte légal qui déclenche un signalement obligatoire à la FWB. Toute absence non justifiée est injustifiée dès le 1er jour.

PROCÉDURE EN CAS D'ABSENCE

1. Prévenir l'école dès le 1er jour :

- Envoyer un e-mail obligatoire aux DEUX adresses :
 - info@ecolepleinair.be
 - compta@ecolepleinair.be
- Préciser dans le message : Nom – Prénom – Classe – Nom du titulaire.

⚠ Merci de ne pas téléphoner pour signaler une absence.

2. Remettre le justificatif officiel :

- *L'e-mail ne sert PAS de justificatif !* Seul le document officiel « **Motif d'absence** » (en annexe) ou le certificat médical est valable.

Durée d'absence	Justificatif & Délais de remise
1 à 2 jours	Formulaire « Motif d'absence » dûment complété, remis au plus tard le lendemain du retour de l'élève.
+ de 2 jours	Certificat médical obligatoire remis au plus tard le 4e jour d'absence.

GESTION DES RETARDS (DE M3 À P6)

Arriver à l'heure garantit le bon démarrage des apprentissages et le respect du groupe classe !

- **Retard de plus de 15 minutes :** L'élève doit **systématiquement passer par le secrétariat** pour faire enregistrer son retard avant de rejoindre sa classe (en primaire uniquement).

- **Arrivée après 09h00** : L'élève est comptabilisé comme **absent pour toute la matinée** (cette demi-journée d'absence devra être justifiée officiellement).

CADRE LÉGAL : MOTIFS ADMIS & CONGÉS/VACANCES

Motifs légalement admis par la FWB :

- Maladie de l'élève attestée par un certificat médical ou le motif parental (max 2 jours).
- Convocation administrative ou judiciaire.
- Décès d'un parent ou allié (jusqu'au 4e degré).
- Cas de force majeure ou cas fortuit reconnu par la direction.

Vacances & Convenances personnelles

- Les départs anticipés ou retours tardifs de vacances (billets moins chers, visites familiales, embouteillages) sont **STRICTEMENT INJUSTIFIÉS** au regard de la loi. La direction ne dispose d'aucune marge de dérogation.

SPÉCIFICITÉS SELON LES NIVEAUX

- **SECTION MATERNELLE (Accueil à M2)** : Bien que l'obligation scolaire ne s'applique pas encore à cet âge, une présence régulière et le respect des horaires sont vivement préconisés pour favoriser l'intégration et le rythme d'apprentissage de l'enfant.
- **3e MATERNELLE & SECTION PRIMAIRE (P1 à P6)** : L'obligation scolaire s'applique dès l'âge de 5 ans (3e Maternelle) et pendant tout le primaire. Le contrôle de l'assiduité y est strict et soumis aux dispositions légales.

CONSÉQUENCES DES ABSENCES INJUSTIFIÉES

1. **Dès 9 demi-jours d'absence injustifiée** : Signalement officiel obligatoire auprès des services de la FWB + envoi d'un courrier d'avertissement aux parents.
2. **Dès 12 demi-jours d'absence injustifiée** : Convocation formelle des parents par la Direction pour un entretien de cadrage et de suivi.
3. **Dès 20 demi-jours d'absence injustifiée** : Activation obligatoire du centre PMS. Risque de transmission du dossier au Procureur du Roi.

Merci de respecter la ponctualité et le calendrier des congés officiels pour offrir un cadre d'apprentissage stable et serein à vos enfants.

UNE ANNÉE SCOLAIRE

CENTRE D'INTÉRÊT

Cette année, les élèves à partir de la 3e primaire travaillent autour du **centre d'intérêt « Je me protège »**.

En maternelle, en 1ère et 2ème primaire, l'observation s'exerce principalement autour de la « **surprise** » que l'enfant apporte. Cela permet des manipulations, des explorations, des expérimentations, etc.

LES RÉUNIONS DE PARENTS

Les réunions collectives sont organisées durant le mois de septembre / octobre (voir calendrier qui vous sera envoyé dans la semaine du 24 août 2026).

Ce sera l'occasion de rencontrer la direction, le Pouvoir Organisateur, l'APEPA ainsi que les différentes cellules de l'école, afin de découvrir chacun d'eux et leurs rôles respectifs.

Elles permettront également au professeur de présenter le profil de sa classe, de parler des projets envisagés, d'aborder des aspects organisationnels et de **procéder à l'élection des délégués de parents**.

LES GARDERIES DURANT LES CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

Les inscriptions se font **UNIQUEMENT** via un lien reçu par mail qui vous avertira de l'ouverture des inscriptions. Les dates des journées pédagogiques vous seront communiquées dès qu'elles seront disponibles.

JOURNÉE MOBILITÉ

Comme chaque année, l'école participe à la journée « À l'école, sans voiture ».

N'hésitez pas à déjà réfléchir à des alternatives pour vous rendre à l'école par d'autres moyens.

LES SORTIES DE CLASSE

Dans le cadre de leurs activités pédagogiques, les enfants effectuent des sorties scolaires.

Dans la mesure du possible et bien entendu lorsque les enfants sont en âge de le faire, nous privilégions l'utilisation des transports en commun. Pour plus de facilité, chaque enfant devrait être muni d'une carte Mobib (STIB) (gratuite pour les enfants de moins de 12 ans).

CONTACTER L'ÉCOLE

Le secrétariat est souvent la proie de nombreux coups de téléphone pour “passer des messages”.

Nous vous remercions d’être particulièrement attentifs à privilégier l’envoi de courriels et d’éviter de passer des infos de « dernière minute ».

Pour les questions générales, s’adresser au secrétariat à l’adresse : info@ecolepleinair.be

Horaire d’ouverture du secrétariat :

- De 8h00 à 9h00 les lundi – mardi – jeudi – vendredi.
- De 15h30 à 16h00 les mardi -jeudi.

Pour toutes les questions financières (factures, etc.) : compta@ecolepleinair.be

Horaire : Sur rendez-vous les lundi – mardi – mercredi – jeudi.

Vous trouverez également toutes les informations sur le site de l’école : www.ecolepleinair.be

Pour contacter la direction : direction@ecolepleinair.be

Horaire : Sur rendez-vous.

Pour le Comité Fêtes : events.ecolepleinair@gmail.com

Association de parents : ap.ecolepleinair@gmail.com

Pour le Pouvoir Organisateur : po@ecolepleinair.be

Vous pouvez également suivre les pages Facebook :

- « Comité Fêtes Plein Air »
- « APEPA » (Association de Parents de l’Ecole Plein Air)
- « Ecole Plein Air » pour tout ce qui concerne les événements de l’année !

Attention, pensez à vérifier votre dossier “indésirables” et / ou « spam », quelques courriers s’y égarent...

ASSURANCES

ACCIDENTS SCOLAIRES COMPAGNIE D'ASSURANCE

Ethias

Rue des Croisiers, 24 - 4000 Liège

POLICE n° 45.065.162

Assurance collective contre les accidents scolaires. DIVISION 1 - RESPONSABILITÉ CIVILE

1. Dommages corporels (par sinistre) 2.394.676,24€
2. Dommages matériels (par sinistre) 1.239.467,62€
3. Défense pénale (par sinistre) 12.394,68€

DIVISION D – ACCIDENTS CORPORELS

Frais de traitement et de funérailles

- Frais médicaux repris à la nomenclature du tarif de l'INAMI jusqu'à concurrence de 200% du tarif
- Prothèse dentaire. Maximum par sinistre : 1.487,36€ - Maximum par dent : 371,84€
- Dommages aux lunettes : Monture jusqu'à concurrence de 24,79€ - Verres intégralement remboursés
- Frais de transport de la victime comme en accident du travail
- Frais funéraires jusqu'à concurrence de 478,94€
- Prestations médicales non reprises à la nomenclature du tarif de l'INAMI jusqu'à concurrence de 2.478,94€

Décès et invalidité permanente

Décès par victime : 2478,94€

Invalidité permanente : par victime : 12.394,60€

Remarque : le secrétariat déclare le sinistre chez Ethias dans les huit jours à l'aide des documents remis par les parents dans les plus brefs délais

GRILLES TARIFAIRE

A. Attention, la nouvelle grille tarifaire pour l'année scolaire 2026-2027 se décompose comme suit :

B. La garderie du matin

Le matin, une garderie est organisée dès 7h30 à l'école, sans frais pour les parents.

C. Le temps de midi & récréations

1. R5 – 1400 € par an

- 1135 € / an par enfant (repas du midi 5 jours par semaine)
→ Soit 113.5 € par mois
- 265 €/an par enfant (temps de midi + récréations, 5 jours par semaine)
→ Soit 26.5 € par mois
→ **Soit un total de 140 € par mois**

2. R4 – 1150 € par an

- 945 € / an par enfant (repas du midi 4 jours par semaine)
→ Soit 94.5€ par mois
- 205 € / an par enfant (temps de midi + récréations, 4 jours semaine)
→ Soit 20.5 € par mois
→ **Soit un total de 115 € par mois**

D. La garderie du soir (hors mercredi)

La garderie du soir a lieu :

- Les lundis, jeudis et vendredis de **15h40 à 18h30**, le goûter sera distribué aux enfants (de 15h40 à 16h00) dans les salles à manger.
- Les mardis de **16h15 à 18h30**, le goûter sera distribué aux enfants (de 16h15 à 16h35) dans les salles à manger.

Les parents qui optent pour le forfait garderie peuvent récupérer leur(s) enfant(s) **après le goûter**.

Les frais annuels liés à cette garderie du soir sont de :

- **Forfait de 825 EUR/an par enfant pour 4 jours fixes par semaine**
→ Soit 82,50€ par mois
- **Forfait de 619 EUR/an par enfant pour 3 jours fixes par semaine**
→ Soit 61,90€ par mois
- **Forfait de 413 EUR/an par enfant pour 2 fixes jours par semaine**
→ Soit 41,30€ par mois

- Forfait de 207 EUR/an par enfant pour 1 fixe jour par semaine
→ Soit 20,70€ par mois

E. Garderie du mercredi après-midi

La garderie du mercredi après-midi est de 13h00 à 14h30.

- Forfait de 124 EUR/an par enfant
→ Soit 12,40€ par mois

F. Exceptions et imprévus

Que se passe-t-il si j'ai un imprévu et que mon enfant doit rester à la garderie, non incluse dans mon forfait ?

Exceptionnellement, si votre enfant devait fréquenter la garderie un jour pour lequel il n'est pas inscrit annuellement, une facturation ponctuelle de 8 € sera demandée.

Attention, pour des raisons d'organisation, ceci devra rester exceptionnel et être communiqué à l'école le plus à l'avance possible.

Par ailleurs, tant pour la sécurité que pour des contraintes administratives, nous devons établir, chaque jour, la liste des enfants présents à la garderie du soir et du mercredi après-midi.

Les mensualités sont à verser sur le compte de l'école : Ecole Plein Air - BE63 0012 8493 0708 (BIC GEBABEBB) avant le 5 de chaque mois (sauf pour ce mois d'août). Une facture mensuelle vous sera envoyée par mail en début de mois.



Afin d'éviter tout retard ou oubli de paiement, nous vous encourageons à mettre en place un ordre permanent mensuel avec en communication : nom + prénom de l'enfant.

Pas de possibilité de changement de régime (les temps de midi, la garderie du soir et celle du mercredi après-midi) et pas de repas extraordinaire le mercredi dans le courant de l'année.

Les liens vers les formulaires d'inscription à la garderie ainsi que pour le choix du régime se trouvent en annexes. **Réponses TRÈS FORTEMENT souhaitées pour lundi 24 août.**

LES AUTRES FRAIS

MONTANT ET ELIGIBILITÉ

Durant l'année, d'autres frais sont susceptibles de vous être facturés. Chacune de ces dépenses vous sera communiquée à part et sera indiquée sur vos factures mensuelles. Une question ou un doute par rapport à la comptabilité ? Envoyez un courriel à l'adresse compta@ecolepleinair.be.

Le montant sera à verser sur le compte de l'Ecole Plein Air : BE63 0012 8493 0708 (BIC GEBABEBB).

Pour rappel, des attestations de déductibilité fiscale seront délivrées pour la garderie pour l'année civile concernée.

PISCINE

La facturation des sorties à la piscine s'effectuera mensuellement. Son montant varie selon deux composantes : le coût d'entrée au bassin et le transport en autocar, calculés en fonction de la présence effective de chaque élève.

À titre indicatif, les tarifs d'entrée actuels s'élèvent à :

- **De la M3 à la P2 (non subventionnés) :** 5,25 € par élève et par séance.
- **De la P3 à la P6 (subventionnés) :** 4,50 € par élève et par séance.

Attention : ces tarifs dépendent directement des prix appliqués par nos partenaires extérieurs (gestionnaires de la piscine et compagnie de transport). En cas de hausse appliquée par ces derniers durant l'année scolaire, nous serons contraints d'adapter nos montants en conséquence.

Précisions importantes concernant les absences et les exemptions :

- **Enfant absent de l'école ou enfant présent mais sous certificat médical pour la piscine :** L'enfant n'accompagne pas le groupe et à l'école. **Aucun frais** ne vous sera facturé pour cette séance.
- **Enfant présent à l'école mais dispensé de baignade (mot d'excuse des parents) :** L'enfant accompagne sa classe à la piscine et reste au bord du bassin. Le déplacement et la prise en charge étant assurés, **la séance reste due et sera facturée.**

SORTIES / VOYAGE

- ✓ **Voyages scolaires** : De la P1 à la P6 : 250 euros.
- ✓ **Sorties et activités** : Plafond de 45 euros/an.

RETARDS GARDERIE

Entre 18h30 et 18h40 -- 5euros
Entre 18h40 et 18h50 -10euros
Entre 18h50 et 19h00 -- 15euros
Après 19h00 -- 15 euros / 10 min

Pour le mercredi ...

Entre 14h30 et 14h40 -- 5euros
Entre 14h40 et 14h50 -- 10euros
Entre 14h50 et 15h00 -- 15euros
Après 15h00 -- 15euros/10 min

Nom de l'enfant :
Prénom de l'enfant :
Classe de :

Mon enfant a été absent duau

Motif de l'absence :

Toute absence de plus de 4 demi-jours (deux jours d'école) qui se suivent doit être couverte par un certificat médical à agraffer à ce document.

Signature du responsable :



INSCRIPTIONS – ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Afin d'organiser au mieux l'accueil de votre enfant, **un seul lien vous permet d'accéder aux trois formulaires suivants :**

1. Choix du régime
2. Inscription à la garderie de fin de journée
3. Inscription à la garderie du mercredi après-midi

UN SEUL LIEN POUR ACCÉDER AUX 3 FORMULAIRES

👉 <https://forms.gle/LAA1mji7noScyq7UA>

Une fois le lien ouvert, vous pourrez compléter **le formulaire qui correspond à votre situation.**

Si deux enfants ou plus de votre famille sont scolarisés dans l'établissement, merci de recommencer la procédure pour chacun d'entre eux, même si vous choisissez les mêmes modalités.

Nous vous demandons de compléter les informations nécessaires **au plus tard pour le 24 août 2026.**

⚠ Attention : en l'absence des informations demandées dans les délais, la tarification maximale sera appliquée.



AUTORISATIONS DES SORTIES DE CLASSES

À imprimer et rendre dans les plus brefs délais au secrétariat de l'école

Nom de l'enfant :

.....

En lettres majuscules imprimées

Prénom de l'enfant :

.....

En lettres majuscules imprimées

Classe de :

Je, soussigné(é).....

(Sélectionner) ---- père/mère/tuteur/tutrice ----

Veuillez compléter le tableau ci-dessous reprenant TOUTES les personnes autorisées à venir récupérer votre/vos enfant(s) à la sortie des classes.

Nom de la personne :

Lien qui l'unit à l'enfant :

N° de téléphone :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Certifié valable et sincère,

Date et signature :



CARTE DE SORTIE DE L'ÉCOLE

A compléter et à signer si votre enfant peut quitter seul l'école.

Et à remettre, au secrétariat pour encodage, au plus tard le 24 août.

Carte de sortie de

.....

Accompagné de ma sœur / mon frère

.....

Classe de

Lundi à heures.....

Mardi à heures.....

Mercredi à heures.....

Jeudi à heures.....

Vendredi à heures.....



Signature du responsable :